

VILLE DE RIQUEWIHR**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR
DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021****Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire**

Etaient présents : Mrs Daniel KLACK, maire - SCHERRER Vincent - BUTTIGHOFFER Jean Claude - Mme Marie Lucie FREGUIN, adjoints.

Mmes et Mrs BAUER Denis - BUTTIGHOFFER Karen - DEMESSE Christine - HAAS Brigitte - HANSS Mathilde - LALEVEE Anne-Sophie - REBER Jean Daniel - Sylvie STRIBY - Mme Christine VOIRIN

Absents excusés : - Mr Jérôme STURMA qui a donné procuration à Mme Marie-Lucie FREGUIN - Mr RENTZ Thierry qui a donné procuration à Daniel KLACK, maire

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'une secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 7 septembre 2021
- 3) Communications
 - a) Remerciements
 - b) Information concernant la commission de la forêt du 16 septembre 2021
 - c) Information concernant la commission des jardins du 30 septembre 2021
 - d) Séminaire de la Rondes des fêtes
 - e) Relations avec nos villes partenaires allemandes
 - f) Murs en pierres sèches par le Parc du Ballon des Vosges
 - g) Information sur l'avancement de l'installation du CMJ
- 4) Organisation du marché de Noël 2021
- 5) Tarifs des frais de sécurité marché de Noël 2021
- 6) Demande de réduction redevance occupation du domaine public –SARL SAAT
- 7) Prise en charge des frais de déplacement des élus
- 8) Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
- 9) Convention d'adhésion à VIGIFONCIER – module information foncière
- 10) Offre financière détaillée modification PLU- règlement - OAP et secteur médical et Convention avec l'ADAUHR
- 11) Point d'étude friche viticole et industrielle
- 12) Divers

En ouverture de la séance, Mr le maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : 12) Délégation au maire pour les dépenses d'aide sociale et secours d'urgence.

Le conseil municipal après vote décide d'accepter ce rajout :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

1) DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le maire propose que ce soit la plus jeune membre à savoir Mathilde HANSS. Mme Christine VOIRIN dépose sa candidature pour remplir cette mission.

Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS.

POUR : 11	CONTRE : 3	ABSTENTION: 1
-----------	------------	---------------

(Madame Voirin ne prend pas part au vote)

Le maire adjoint à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, pris en dehors de ses membres, qui assistent à la séance en l'occurrence la directrice des services

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Le procès verbal du 7 septembre j 2021 est adopté selon les modalités ci-dessous :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION: 1
-----------	------------	---------------

3) COMMUNICATIONS

A) REMERCIEMENTS

Différents remerciements suite à des actions municipales concernant les anniversaires, l'organisation de l'assemblée générale des plus beaux villages de France et le soutien associatif sont parvenus en mairie.

Le maire précise qu'à l'occasion de l'assemblée générale de Plus beaux Villages de France, 109 villages étaient représentés, leurs élus ont assisté 4 jours durant aux différents évènements avec une organisation remarquée au sein de nos deux communes d'accueil. Les frais relatifs à ces réunions et accueils ont été répartis sur les deux communes organisatrices à raison de 1/3 pour Hunawihhr, le solde pour le compte de la ville de Riquewihhr. Les repas des invités de l'association sont pris en charge par les Plus Beaux Villages de France

b) INFORMATION CONCERNANT LA COMMISSION DE LA FORET DU 16 SEPTEMBRE 2021

Cette réunion a permis un point budgétaire intermédiaire. Il a notamment été décidé de rajouter la parcelle 7 au catalogue des ventes automnales de l'ONF pour environ 487 m3 d'essence de sapin pour générer rapidement des recettes. Mr Scherrer signale le départ de Mr Bézard après 11

années de présence et le remercie pour son action constructive et collaborative. Son poste est actuellement occupé en intérim avant nomination d'un nouveau garde forestier au printemps prochain.

C) INFORMATION CONCERNANT LA COMMISSION DES JARDINS DU 30 SEPTEMBRE 2021

Cette réunion a permis de faire un point sur la 1ère saison de fonctionnement des jardins. Le démarrage est un peu difficile, les locations s'étant réalisées tardivement dans la saison. La création d'un jury pour le concours du plus beau jardin 2022 a été évoquée.

D) SEMINAIRE DE LA RONDES DES FETES

L'impact de la crise sanitaire est bien présent, l'engagement bénévole diminue. Le dispositif « Bénévoles épanouis, Bénévoles investis » proposé par la Ronde des fêtes permet de favoriser l'intégration, la motivation, la valorisation et le développement des compétences des bénévoles dans les associations. L'environnement juridique, social et fiscal qui encadre l'activité des bénévoles a également été rappelé.

Le souhait fort est de retrouver une année 2022 festive avec la réinstallation de l'ensemble des fêtes inscrites à la Ronde des Fêtes. Le soutien de l'Etat aux associations a été apprécié durant la période difficile COVID, il s'agit maintenant de relever la tête collectivement.

E) RELATIONS AVEC NOS VILLES PARTENAIRES ALLEMANDES

Mr Scherrer s'est récemment déplacé à Denkendorf pour assister à l'assemblée générale de l'Association Itinéraire Culturel Européen Heinrich Schickhardt en sa qualité de délégué de la ville de Riquewihr

Puis, il s'est rendu en compagnie de Jean Claude Buttighoffer à Freudenstadt pour une nouvelle fois, à l'initiative du maire de la ville, célébrer Schickhardt qui a érigé cette ville-modèle de la Renaissance en présence des représentants de la ville de Montbéliard

Le même week-end, Weil der Stadt, notre ville jumelée, nous a convié pour célébrer les 60 années du jumelage qui s'est traduit par une réception amicale suivie d'une signature d'une charte renouvelant nos liens de jumelage. Le maire signale qu'il n'a pu s'y rendre avec regret sachant que les agendas n'ont pas été concertés d'où le déplacement d'une délégation réduite.

F) MURS EN PIERRES SECHES PAR LE PARC DU BALLON DES VOSGES

Le Parc a proposé un atelier de diagnostic des murs en pierre sèche qui souvent dépérissent sur nos chemins. Quelle est la place de la ville pour maintenir ces murs ? Où et comment récupérer des pierres ? Il s'agissait de tenter de répondre à ces questions essentielles à la préservation du patrimoine.

De nombreuses communes stockent maintenant les pierres abimées ou descellées pour les récupérer au fur et à mesure et reconstituer ensuite des murs dans le vignoble. Il s'agit maintenant de former et sensibiliser les viticulteurs à la préservation de ces murs sachant que la création d'une zone de protection de ces murs est fortement évoquée.

Monsieur le maire encourage un rapprochement avec les viticulteurs de la commune pour une sensibilisation.

G) INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE L'INSTALLATION DU CMJ

Douze candidatures ont été enregistrées en mairie. Le seuil étant fixé à 15, des élections ne s'avèrent pas nécessaires. Les jeunes filles et garçons seront installés dans leurs fonctions à l'occasion d'une séance exceptionnelle le samedi 13 novembre à 10h00 dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. Ces jeunes travailleront ensuite en séance plénière et en commission qu'ils auront retenu en fonction de leurs sensibilités personnelles. La première séance de travail étant fixée au 1^{er} décembre.

H) DIVERS

Le rapport d'activité de la communauté des communes a été transmis ce jour même aux élus. Au vu d'un délai très court, ils seront consultés à l'occasion de la prochaine séance pour connaître leur avis quant à ce document.

Le maire sollicite un avis sur la demande de passage du rallye d'Alsace du 7 mai 2022 sachant que la durée de fermeture de la route du Saint Alexis correspond à une journée entière. Les membres présents sont globalement favorables à la tenue de cette épreuve, quelques voix s'élèvent contre. Le maire poursuit sa réflexion.

4) ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2021

L'organisation du marché de Noël est lancée tant par le comité des fêtes que la ville de Riquewihr sur le modèle de l'édition 2019. Toutes les opérations sont réalisées sous couvert des consignes de l'Etat qui restent à venir et sous couvert des conditions sanitaires préconisées dont le port du masque obligatoire. Noël à Riquewihr sera inauguré le vendredi 26 novembre 2021 à 18h00 et se tiendra du 27 novembre au 22 décembre 2021 inclus sur l'esplanade des remparts avec 42 chalets qui ne proposeront aucun mange debout où tonneaux de vente. Des stands devraient venir en complément dans la Rue du Général de Gaulle les 4/5/11/12/18 et 19 décembre 2021. Le vin chaud pourra être commercialisé mais pas dégusté sur place. Les cours privées seront astreintes à la présentation du pass sanitaire. Une information précise sera faite à la population dès que nous serons en possession des différentes contraintes et obligations.

5) TARIFS DES FRAIS DE SECURITE MARCHÉ DE NOËL 2021

Depuis 2017, afin de pouvoir accueillir le marché de Noël, Mr le Préfet demande le renforcement des mesures de sécurité. Un contrat a été passé avec la société de surveillance FIRST ONE SECURITE ; dont les vigiles seront entre autre postés aux différentes entrées de ville durant les week ends en complément des bornes automatiques de sécurité installées aux entrées de ville.

Cependant ces frais induits qui en découlent ne sauraient être supportés par les habitants. C'est pourquoi, il est proposé de répercuter cette somme auprès des nombreux socio-professionnels qui bénéficient prioritairement de cette période de rentrées financières particulièrement importantes et pour laquelle la ville a fortement œuvré afin d'assurer la pérennité de cette manifestation.

Les tarifs de participation proposés pour différents socio-professionnels sont les suivants (par établissement où par stand) :

- Hôtel et meublés 4*	100 euros
- Restaurant	100 euros
- Etablissement avec un stand devant	130 euros

- Tous commerces confondus	70 euros
- Exposants	70 euros
- Viticulteurs	50 euros
- Autres loueurs	40 euros par logement
- Autres loueurs de + de 3 logement :	60 euros par logement (40 euros pour les deux premiers)

En cas de stands, commerces ou établissements multiples, les droits de participation se cumuleront. Les associations sont exemptées de cette participation financière en contrepartie d'une présence physique lors de la manifestation.

Le comité des fêtes se chargera de centraliser les participations des exposants (chalets + stands), un titre de perception unique cumulé leur sera adressé. L'organisateur d'une cour de Noël se chargera également de cette centralisation avec l'émission un titre de recette cumulé. L'information de ces tarifs sera faite par courrier d'information.

En conséquence, **LE CONSEIL** à l'unanimité, après en avoir délibéré **DECIDE** la mise en place des ces tarifs avec effet immédiat, destinés à financer entre autre la prestation de la société de surveillance expressément embauchée pour la surveillance des visiteurs du marché de Noël et assurant ainsi une sécurité renforcée de cette manifestation devenue incontournable.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

6) DEMANDE DE REDUCTION REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC **-SARL SAAT**

La SARL SAAT a sollicité par courrier du 4 septembre 2021 une remise partielle des droits d'occupation du domaine public pour l'année 2021 concernant la circulation du petit train touristique qui s'élève à 7 242 euros par an.

Certes le début de saison a été compliqué en raison de la COVID19 mais en suite la fréquentation touristique a largement remonté, c'est pourquoi il est proposé une remise symbolique et de soutien de 500 euros ce qui ramènerait la redevance 2021 à la somme de 6 742 euros.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE de REDUIRE** la redevance concernant le droit d'occupation du domaine public 2021 du petit train touristique à 6 742 euros, d' **AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

7) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

A l'occasion du Salon annuel des Maires chaque mois de novembre (hors pandémie), il est proposé que les frais d'hébergements de quatre élus au maximum par année soient intégralement pris en charge par la Ville de Riquewihr pour deux nuits au maximum, ceci pour la durée du mandat. Les frais de déplacements et de restauration seront remboursés selon les tarifs en vigueur et conformément à la délibération prise en son temps, par le conseil municipal.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal, **DECIDE** d'approuver la prise en charge intégrale des frais d'hébergements de quatre élus maximum pour deux nuit maximum à l'occasion du salon annuel des Maires, **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de ce document

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

8) DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, aux manifestations culturelles et touristiques et inaugurations,
- les denrées et cocktails servis lors de cérémonies officielles
- les friandises pour les enfants à l'occasion de la Saint Nicolas,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes, arrangements, et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles, cadeaux de Noël du 3^{ème} Age, bons des maisons fleuries, lors de réceptions officielles, dans la limite de 150 € par personne récompensée où lors d'anniversaire de jumelage dans la limite de 250 euros. Une nouvelle délibération sera prise pour des remises d'un montant plus important pour une récompense le justifiant.
- les frais de restauration des élus, des employés communaux, des sapeurs pompiers, des personnes âgées de la ville, des bénévoles liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels comme les fêtes de fin d'année où les déjeuners d'affaire, dans la limite de 40 € par personne,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- les feux d'artifices, les locations de structure et de vaisselles, concerts, animations et sonorisations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter les dépenses suscités au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au chapitre budgétaire.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal, **DECIDE D'ACCEPTER** et **AUTORISER** les engagements de dépenses au 6232 « fêtes et cérémonies » tels que présentés ci-dessus

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

9) CONVENTION D'ADHESION A VIGIFONCIER – MODULE INFORMATION FONCIERE

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion proposée par la SAFER et dénommée VIGIFONCIER pour le module veille foncière dans un premier temps. Cet outil permet de connaître « en temps réel » sur le périmètre de la commune toutes les notifications de projets de vente portées à la connaissance de la SAFER. Cela permet à la commune d'interpeller la SAFER lorsqu'une parcelle retient notre attention au regard de certains projets que la collectivité pourrait avoir. Le coût d'adhésion annuel est de 150 euros HT majoré de 350 euros HT la première année pour les frais d'installation.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal, **DECIDE** d'adhérer à la mise à disposition de VIGIFONCIER module veille foncière pour un coût annuel de 150 euros HT majoré la première année des frais d'installation, **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de ce document

POUR : 13	CONTRE : 1	ABSTENTION: 1
-----------	------------	---------------

10) OFFRE FINANCIERE DETAILLEE MODIFICATION PLU- REGLEMENT - OAP ET SECTEUR MEDICAL ET CONVENTION AVEC L'ADAUHR

Le conseil municipal est informé de l'acceptation prochaine d'une offre financière détaillée proposée par l'ADAUHR et concernant une modification du PLU relative à la modification du plan de zonage de la zone Muehle Gueter et d'une zone à proximité du camping destinée à un futur pôle médical. L'offre de prix sera signée dès accord de participation de financement du syndicat intercommunal du parc des sports et des communes adhérentes pour la partie concernant le futur pôle médical sachant qu'il est propriétaire du terrain à céder.

Le maire doit être autorisé à signer la convention qui précisera ces différentes prestations à l'issue de l'acceptation du devis par le SIPS.

Les élus « Riquewihr, pour vous, avec nous » sollicitent le maire pour savoir si un projet de pôle médical existerait à Béblenheim. Le maire explique que le dossier du pôle médical de Riquewihr suit son cours et qu'il ne dispose pas d'autres informations. Différentes réunions se sont déjà tenues à ce sujet avec la pharmacienne, les médecins et infirmiers et les élus du SIPS. Le maire rappelle cependant que la pharmacie ne pourra pas quitter Riquewihr puisque l'exploitation de l'officine est liée à notre territoire communal.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal, **DECIDE d'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de cette convention relative à la modification du PLU intitulée règlement- OAP – secteur médical.

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION: 1
-----------	------------	---------------

11) POINT D'ETUDE FRICHE VITICOLE

Le maire ouvre le débat suite à la récente réunion de présentation avec le cabinet d'étude CMI. Suite à différentes interrogations, il précise les points suivants :

Le projet présente à ce jour la création de 450 places de stationnement. Dans le futur, si l'aménagement du rempart Nord devait se concrétiser, ce sont environs 80 emplacements à vocation touristique qui pourraient être retirés le long du mur de garde. Des aménagements routiers à l'arrière de la poste inclus dans le projet de requalification de la friche engendrerait dans un délai plus court la suppression d'environ 11 places de stationnement voiture. Il est certain également que stationnement de la place de la Charpentiers et de l'avenue Méquillet sera un moment normalisé.

La majeure partie du flux touristique s'arrêtera au bas de la ville lors de la mise en service du parking couvert et favorisera le stationnement des habitants dans le haut de la ville. Il est certain que la création de ce nouveau parking doit s'accompagner d'une réflexion globale stationnement à Riquewihr.

Le chiffrage réel estimé de cette construction sera connu lors de la prochaine rencontre avec CMI qui collabore avec SETUI sur ce point. Mais également celui des autres installations. Si des chiffres ont été annoncés oralement, aucun chiffrage écrit n'a été fourni pour le moment. Il est précisé que les appels d'offres à venir seront bien entendu encadrés par le code des marchés publics.

Depuis 2017, ce sont quelques 68 000 euros qui ont été consacrés à ce projet se répartissant entre des frais de géomètre, l'étude de faisabilité, des conseils juridiques et la modification en cours du PLU. Pour mémoire, la première étude d'aménagement réalisée par le cabinet HANCK et celle en cours par CMI Stratégie ont été intégralement prises en charge par la Banque des Territoires.

En ce qui concerne l'embauche d'un chef de projet, l'offre d'emploi est actuellement ouverte.

Pour terminer, le maire rappelle que la réunion publique du 9 novembre avait été annoncée lors de la réunion du 11 octobre 2021 aux élus présents.

12) DELEGATION AU MAIRE POUR LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE ET SECOURS D'URGENCE.

Par délibération du 27 mai 2014, le conseil Municipal a décidé la suppression du budget annexe du CCAS.

Cette suppression n'empêche en rien la commune de poursuivre son action dans le domaine de l'aide en faveur des personnes et des familles en difficulté, notamment via la commission du « vivre ensemble ».

Il est rappelé que toute demande d'aide financière (bon alimentaire, bon de transport, prise en charge ponctuelle de factures ...) n'est délivrée qu'après examen individuel de chaque cas par l'assistante sociale du centre médico-social de Ribeauvillé, vers qui les personnes en difficulté sont systématiquement orientées pour évaluer leur situation et leurs besoins. Néanmoins et afin de permettre d'agir le plus rapidement possible, le Conseil Municipal peut autoriser M. le Maire à prendre en charge financièrement certaines dépenses relatives à l'aide sociale en définissant une valeur maximale annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire, après avis et sur proposition de l'assistante sociale de secteur de Ribeauvillé, à régler les dépenses relevant de l'aide sociale (bons alimentaires, prise en charge ponctuelle de factures ...) dans la limite de 3000,00 € pour

l'année 2021 et les années à venir du mandat en cours. M. le Maire rendra compte de l'utilisation de ce crédit après chaque utilisation lors des réunions du Conseil Municipal suivant les aides.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

12) DIVERS

Les élus d'opposition souhaitent un retour d'informations sur les réunions organisées avant l'été par le groupe majoritaire en présence de personnel communal. Il leur est précisé que des réunions de groupe se déroulent dans beaucoup de collectivités afin de travailler sur des dossiers communs et qu'il n'y a là rien d'exceptionnel. Il semble préférable de former un seul groupe mais le maire s'y refuse au vu des divergences d'opinion récurrentes et à la difficulté depuis le début du mandat de trouver avec l'opposition un minimum de consensus. Le personnel communal peut rencontrer les 3 élus d'opposition si besoin. Les commissions communales poursuivent leurs travaux en présence de chaque élu pour faire aboutir les dossiers projets et autres, ce qui est l'essentiel.

Dans le contexte de la crise du COVID, l'opposition s'exprime sur le fait que la salle du Conseil Municipal au 2^{ème} étage de la Mairie ne permet pas d'accueillir les Riquewihriens aux séances dans les meilleures conditions et souhaite continuer à organiser les séances du Conseil Municipal dans la salle des Fêtes. Cependant l'Etat par circulaire préfectorale a demandé que les instances municipale se réunissent à nouveau selon les formes et lieu d'avant COVID. Les séances de conseil municipal se tiendront donc à nouveau dans la salle dédiée à cet effet.

La prochaine séance du conseil municipal est avancée le mardi 7 décembre 2021 à 18h30, elle sera suivie d'un buffet collectif.

La séance du conseil municipal est clôturée à 20h45.

ORDRE DU JOUR :

- 1). Désignation d'une secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 7 septembre 2021
- 3) Communications
 - a) Remerciements
 - b) Information concernant la commission de la forêt du 16 septembre 2021
 - c) Information concernant la commission des jardins du 30 septembre 2021
 - d) Séminaire de la Rondes des fêtes
 - e) Relations avec nos villes partenaires allemandes
 - f) Murs en pierres sèches par le Parc du Ballon des Vosges
 - g) Information sur l'avancement de l'installation du CMJ
 - h) divers
- 4) Organisation du marché de Noël 2021
- 5) Tarifs des frais de sécurité marché de Noël 2021
- 6) Demande de réduction redevance occupation du domaine public –SARL SAAT
- 7) Prise en charge des frais de déplacement des élus
- 8) Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
- 9) Convention d'adhésion à VIGIFONCIER – module information foncière

- 10) Offre financière détaillée modification PLU- règlement - OAP et secteur médical et Convention avec l'ADAUHR
 11) Point d'étude friche viticole et industrielle
 12) Délégation au maire pour les dépenses d'aide sociale et secours d'urgence.
 13) Divers

Compte rendu de la séance du 26 octobre 2021

Suivent les signatures des conseillers municipaux présents :

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
KLACK Daniel	Maire		
SCHERRER Vincent	1 ^{er} Adjoint		
FREGUIN Marie Lucie	2 ^{ème} Adjointe		
BUTTIGHOFFER Jean Claude	3 ^{ème} Adjoint		
HANSS Mathilde	Conseillère municipale		
STURMA Jérôme	Conseiller municipal	Procuration à Marie Lucie Freguin	
HAAS Brigitte	Conseillère municipale		
BUTTIGHOFFER Karen	Conseillère municipale		
DEMESSE Christine	Conseiller municipal		
RENTZ Thierry	Conseiller municipal	Procuration à Daniel Klack	
BAUER Denis	Conseiller municipal		
STRIBY Sylvie	Conseillère municipale		
LALEVEE Anne-Sophie	Conseillère municipale		
REBER Jean Daniel	Conseiller municipal		
VOIRIN Christine	Conseillère municipale		

**Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°101 à N°110, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 2 novembre 2021.
 Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour**

**Le Maire,
Daniel KLACK,**

